

Collecte exceptionnelle des déchets d'amiante

Interdit à la vente depuis 1997, l'amiante est présent dans de nombreux bâtiments construits avant cette date. L'amiante étant un déchet potentiellement dangereux, il ne peut être accepté en déchetterie que dans le cadre d'un protocole précis, destiné à garantir la sécurité de chacun.

Afin de répondre à la demande de plus en plus forte à ce sujet, le SIRTOM du Laonnois organisera le 28 mars 2019 (sous réserve d'un nombre d'inscrit suffisant), en expérimentation, une collecte exceptionnelle des déchets d'amiante à la déchetterie de Laon.

Qui pourra accéder à ce service ?

Uniquement les particuliers résident dans les communes des collectivités suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
- Communauté de Communes du Chemin des Dames
- Communauté de Communes de la Champagne Picarde
- Communauté de Communes Picardie des Châteaux


Les déchets d'amiante concernés


Les déchets d'amiante concernés par la collecte en déchetterie sont l'amiante-ciment, le fibrociment et les matériaux contenant de l'amiante, sous forme liée :

- Plaques ondulées ou planes
- Tuyaux de descente d'eaux, conduits de cheminées
- Tuiles
- Panneaux de revêtement, ardoise
- Plaques décoratives de façade, appuis de fenêtre
- Mobilier de jardin, bacs à fleurs

Les conditions tarifaires

La collecte d'amiante est une collecte payante, dans la limite d'un big bag par foyer et par an, au tarif suivant

Type de contenant	Modèles non contractuel	Tarif unitaire
Big bag 1m ³ Dimensions : 91x91x110 cm sac spécial équipements de protection		60 €

<p>Big bag spécial plaques en fibrociment . Dimension 320x125x30 cm</p> <p>sac spécial équipements de protection</p>		
<p>60 €</p>		

Le tarif ci-dessus comprend la fourniture d'un big bag, la prestation de collecte ainsi que le traitement dans une limite d'un total de 200 kg.

Le surplus sera facturé après dépôt au tarif de 1 € / kg supplémentaire.

Les conditions d'inscription

- Prendre rendez-vous en appelant le 03 23 26 80 00 ou par mail à l'adresse tritou@sirtom-du-laonnois.com (attention, nombre de places limité).
- Signature du règlement et retrait d'un big bag, au siège du SIRTOM du Laonnois (Faubourg de Leully, 02000 LAON)
- Dépôt des déchets d'amiante, dans le big bag et des équipements de protection de le sac spécial fournis, par l'usager à son domicile. Le transport est organisé et à la charge de l'usager.

Veiller à ne pas dépasser 200kg, pour ne pas avoir de coût supplémentaire.

- Le big bag devra être transporté sur remorque afin d'être manipulé par le prestataire de collecte
- Respecter le règlement des déchèteries dont le poids total à charge inférieur à 3,5 tonnes
- Se rendre à la déchetterie de Laon, le jour et l'heure qui vous seront indiqués suite à la prise de rendez-vous. Se présenter avec la carte de déchetterie, une pièce d'identité et le règlement
- Prise en charge des déchets d'amiante par l'opérateur.

